ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE-CLUB VAUCLUSIEN

66ème COURSE DE CÔTE DU MONT VENTOUX

Règlement particulier

SOMMAIRE

ARTICLE 1p – ORGANISATION DE LA COURSE
ARTICLE 2p – ASSURANCES
ARTICLE 3p – CONCURRENTS ET PILOTES
ARTICLE 4p – VEHICULES ET EQUIPEMENTS
ARTICLE 5p – PUBLICITES
ARTICLE 6p – SITES ET INFRASTRUCTURES
ARTICLE 7p – DEROULEMENT DE L'EPREUVE
ARTICLE 8p – PENALITES
ARTICLE 9p – CLASSEMENTS
ARTICLE 10p – PRIX

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE-CLUB VAUCLUSIEN organise les 14 et 15 juin 2003 avec le concours de toutes ses écuries sous le patronage du CONSEIL REGIONAL DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, du CONSEIL GENERAL DE VAUCLUSE et de la VILLE DE BEDOIN une épreuve automobile nationale à participation étrangère autorisée dénommée 66ème COURSE DE COTE DU MONT VENTOUX.
Cette épreuve compte pour les championnats suivants :

- Championnat de France de la Montagne
- Championnat de France féminin de la Montagne
- Coupe de France de la Montagne 1ère division
- Championnat du Comité Régional PROVENCE ALPES CORSE des courses de côte (coefficient 3)
- Championnat Jeune Espoir Montagne du Comité Régional PROVENCE ALPES CORSE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du Comité Régional PROVENCE ALPES CORSE N° 27 E 03 en date du 15 avril 2003 et le permis d'organisation de la F.F.S.A. N° 133 en date du 28 avril 2003.

ARTICLE 1p. ORGANISATION DE LA COURSE

ARTICLE 1.1.p. OFFICIELS

FONCTION	NOM	N° LICENCE
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr Gérard LEGIOT	04 12 3293
Commissaire Sportif	Mr Michel BRENNEUR	06 05 6480
Commissaire Sportif	Mr Max DECARPENTRIE	08 09 3433
Commissaire Sportif	Mme C DESSORIS-EYDOUX	06 12 8178
Commissaire Sportif	Mr André EYDOUX	06 12 7205
Directeur de course	Mr Jean Jacques MARCELLIN	06 02 2499
Directeur de course adjoint, responsable des vérifications	Mr Jacques LAFONT	06 01 12360
Directeur de course adjoint, responsable du parc fermé cave des vignerons du Mont Ventoux	Mr Georges POUQUINE	06 13 20225
Directeur de course adjoint, responsable des convois BEDOIN – Ligne de départ	Mr Francis POLGE	06 09 6831
Directeur de course adjoint, responsable de la publicité et du parc arrivée (après ligne arrivée)	Mr Jean Pierre BERTOS	06 10 3535
Commissaire technique responsable	Mr André OLIVIER	16 09 1119
Commissaire technique A	Mr Lismon LAMBERT	06 11 3582
Commissaire technique A	Mr Michel LE BORGNE	08 12 29951
Commissaire technique A	Mr Michel RAMU	06 2669
Commissaire technique B	Mr Bertrand FRANCOU	06 4010
Commissaire technique B	Mr Christophe GIMENO	06 08 40651
Commissaire technique stagiaire	Mr Patrice SIMONCELLI	06 13 119380
Chargé des relations avec les concurrents	Mr Norbert BIAGIONI	06 01 25075
Chargé des relations avec les concurrents	Mr Thierry CRESPI	06 09 1797
Chargé des relations avec les concurrents	Mr Claude SOUMADIEU	08 01 2798
Observateur F.F.S.A.	Mr Hugues HUEBER	
Chronométreur officiel fédéral	Mme Marie Thérèse SANTINI	06 14 2952
Chronométreur officiel fédéral	Mr Jacques BIENFAIT	06 14 1966
Secrétaire du Collège	Mme Maryline DUCARTERON	
Médecin responsable service médical	Dr Marc MONTIEL	06 13 35257
Relations avec les Commissaires de route	Mme Gaby BERNARDI	06 13 54730
Organisation logistique	Mr Jean Christophe LEROY	06 13 5492
Cérémonie podium	Mlle Brigitte BOYER	
Chargée de presse	Mlle Marie Pierre LEROY	
Classements informatiques	PATRICK SOFT	
Speakers championnat de France	Mr Bernard DESRAY Mr René GOESEL	

Les Commissaires de route du Comité Régional PROVENCE ALPES CORSE et des Comités Régionaux voisins

ARTICLE 1.2.p. HORAIRES

Clôture des engagements le lundi 9 juin 2003 à 24 heures.
Publication de la liste des engagés le jeudi 12 juin 2003 au siège de l'ASAC VAUCLUSIEN à 20 heures.

Vérifications administratives : à la cave des Vignerons du MONT VENTOUX à BEDOIN
- le vendredi 13 juin 2003 de 18 h à 20 h 45
- le samedi 14 juin 2003 de 8 h à 9 h 45

Vérifications techniques : à la cave des Vignerons du MONT VENTOUX à BEDOIN
- le vendredi 13 juin 2003 de 18 h 15 à 21 h
- le samedi 14 juin 2003 de 8 h 15 à 10 h

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs le samedi 14 juin à 11 h à BEDOIN (Centre culturel)

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 12 h

Parc départ : Lieu : BEDOIN, place du marché, place de l'ancienne cave, place sortie D 974 **pour tous les groupes.**

Essais chronométrés : le samedi 14 juin 2003 de 12 h 30 à 19 h
1ère montée de 12 h 30 à 15 h 30
2ème montée de 16 h à 19 h

Briefing des pilotes : le samedi 14 juin 2003 à l'issue de la 2ème montée d'essais, au parc d'arrivée situé 4OO m à gauche après l'arrivée.

Affichage de la liste des concurrents qualifiés dans la série A et dans la série B le samedi 14 juin 2003 à 20 h à BEDOIN, Centre culturel.

Course : le dimanche 15 juin 2003
1ère montée série B de 12 h 30 à 14 h
1ère montée série A de 14 h à 15 h
2ème montée série B de 15 h 30 à 17 h
2ème montée série A de 17 h à 18 h

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires à 18 h 30 à BEDOIN, au parc fermé d'arrivée situé à la Cave des Vignerons du MONT VENTOUX.

Parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine de mise hors course d'office) : Cave des Vignerons du MONT VENTOUX à BEDOIN. Une amende équivalente à 2 fois le montant des droits d'engagement sera infligée à tout concurrent qui, sans avoir avisé le Directeur de Course par écrit, ne mettra pas son véhicule au parc fermé ou l'en sortira avant la fin du délai réglementaire. Cette amende sera encaissée par la FFSA.

Cérémonie podium le dimanche 15 juin 2003 à 19 h à BEDOIN, cave des vignerons du Mont Ventoux.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
Le samedi 14 juin à 11 h à BEDOIN (Centre culturel)
Le samedi 14 juin à 19 h à BEDOIN (Centre culturel)
Le dimanche 15 juin à 18 h à BEDOIN (Centre culturel)
(liste non limitative).

ARTICLE 1.3.p. VERIFICATIONS

Les vérifications auront lieu à la **Cave des Vignerons du MONT VENTOUX à BEDOIN**.
Vérifications administratives :
- le vendredi 13 juin 2003 de 18 h à 20 h 45
- le samedi 14 juin 2003 de 8 h à 9 h 45

Vérifications techniques :
- le vendredi 13 juin 2003 de 18 h 15 à 21 h
- le samedi 14 juin 2003 de 8 h 15 à 10 h

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage LLORCA, route du Mont Ventoux à BEDOIN. Prix de l'heure de main d'œuvre : 45,00 € TTC.

● **Horaires de convocation**

Les concurrents pourront mentionner sur le bulletin d'engagement leur préférence pour une convocation le vendredi ou le samedi.
Dans la mesure des possibilités, il leur sera donné satisfaction.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle, soit à 10 h le samedi 14 juin 2003.
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le samedi 14 juin à 11 heures.

Pesage des véhicules : Cave des Vignerons du MONT VENTOUX à BEDOIN.
Modalités : Voir réglementation générale.

ARTICLE 1.5.p DISPOSITION PARTICULIERE

Les autocollants des publicités devront être collés sur les véhicules avant le passage aux vérifications techniques.

ARTICLE 2p. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3p. CONCURRENTS ET PILOTES

ARTICLE 3.1.p. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

A.S.A.C. VAUCLUSIEN
185, route des rémouleurs
B.P. 1000
84095 AVIGNON CEDEX 09

Tel : 04 90 86 14 19 / 04 90 86 28 71
Fax : 04 90 27 14 29

CLOTURE DU DELAI D'ENGAGEMENT : LUNDI 9 JUIN 2003 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à : 360,00 €
Réduits à : 180,00 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.
Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4p. VEHICULES ET EQUIPEMENTS

ARTICLE 4.1.p. VEHICULES ADMIS
Le nombre des voitures admises est fixé à **130**.
Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte et slaloms (Voir tableau épreuves)

ARTICLE 4.2.p. CARBURANT – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS
Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

ARTICLE 4.3.p. NUMEROS DE COURSE
Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

ARTICLE 4.4.p. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE
Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement

ARTICLE 5p. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.
- Publicité obligatoire (non rachetable) : LAFARGE (Numéros portière)
- Publicité obligatoire (non rachetable) : MDA ELECTROMENAGER (capot)
- Publicité optionnelle : Sera précisée par additif.

ARTICLE 6p. SITES ET INFRASTRUCTURES

ARTICLE 6.1.p. PARCOURS
La 65ème Course de côte du MONT VENTOUX a le parcours suivant :
Départ : Sur D 974, hameau LES BRUNS
Arrivée : Sur D 974, après le CHALET REYNARD
Pente moyenne : 9,3 %
Longueur du parcours : 10,050 km
Dénivellation : 940 m
Et se déroulera en deux montées (meilleur temps retenu pour le classement)

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Le retour au départ se fera en convoi par la D 974 sous les ordres de la Direction de course.

Parc départ : BEDOIN, place du marché, place de l'ancienne cave, sortie D 974.
Parc d'arrivée : Situé 400 mètres après l'arrivée, à gauche.

ARTICLE 6.2.p. ROUTE DE COURSE
Les concurrents seront emmenés en convoi encadrés par des véhicules navette officiels jusqu'à la ligne de départ située à 4 km, sous les ordres d'un Directeur de course adjoint.

Les assistances des pilotes pourront utiliser ces véhicules pour leur transport avec matériel de course.

ARTICLE 6.3.p. FILE DE DEPART
Lieu : Hameau des BRUNS

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

ARTICLE 6.4.p. SIGNALISATION
Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

ARTICLE 6.5.p. PARC CONCURRENTS
Les parcs concurrents seront situés à BEDOIN, dans le village.

Il est **OBLIGATOIRE** pour **TOUS LES CONCURRENTS** d'utiliser le parc de BEDOIN.
Interdiction formelle de stationnement ou d'installation entre BEDOIN et le départ.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 15 heures le vendredi 13 juin 2003.

ARTICLE 6.6.p. PARC FERME FINAL
Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé à la CAVE DES VIGNERONS DU MONT VENTOUX à BEDOIN (route de CARPENTRAS). Une amende équivalente à 2 fois le montant des droits d'engagement sera infligée à tout concurrent qui, sans avoir avisé le Directeur de Course par écrit, ne mettra pas son véhicule au parc fermé ou l'en sortira avant la fin du délai réglementaire. Cette amende sera encaissée par la FFSA.

ARTICLE 6.7.p. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course au parc départ
- Pendant les vérifications au parc des vérifications
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée au parc fermé d'arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

ARTICLE 6.8.p. PERMANENCE
Pendant la manifestation une permanence se tiendra au Centre culturel de BEDOIN, place de l'ancienne cave. Téléphone : 06 07 33 04 75

Centre de secours : Pôle santé de CARPENTRAS – Tel 04 32 85 88 88

ARTICLE 7p. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

ARTICLE 7.1.p. ESSAIS
Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement de l'ordre des départs dans les séries A et B.

ARTICLE 7.2.p. CONFERENCE AUX PILOTES (Briefing)
La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le samedi 14 juin 2003 à l'issue de la 2ème montée d'essais au parc d'arrivée situé 400 mètres après l'arrivée à gauche.
La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

ARTICLE 7.3.p. COURSE
Voir règlement standard des courses de côte et slaloms
Procédure de départ : feux tricolores.

ARTICLE 7.4.p. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES
L'échauffement des pneumatiques est interdit par déplacement latéral du véhicule, particulièrement lors de l'accès en convoi à la ligne de départ.

L'utilisation de couvertures chauffantes, ou tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels, et interdite entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

ARTICLE 8p. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

ARTICLE 9p. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure performance sur UNE montée.

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

Les classements provisoires seront affichés à 18 h 30 à BEDOIN, au parc fermé d'arrivée situé à la Cave des Vignerons du MONT VENTOUX.

Ils seront établis de la façon suivante :

- Pour les essais chronométrés sur la base du meilleur temps sur 1 montée :

● 1 classement « tous pilotes » pour les groupes C3/CN + D/E confondus
● 1 classement « tous pilotes » pour les groupes ST/F/F2000 + Diesel + N/FN + A/FA + SP + GT confondus

- Pour la course :

POUR LE C.F.M.

● 1 classement général
● 1 classement général féminin
● 1 classement pour chacun des groupes
● 1 classement par classe

POUR LA COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE :

● 1 classement général sans les pilotes prioritaires ou étrangers
● 1 classement pour chacun des groupes sans les pilotes prioritaires
● 1 classement par classe sans les pilotes prioritaires

ART 10p – PRIX

ARTICLE 10.1.p. TROPHEES
Néant

ARTICLE 10.2.p. PRIX
La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement général :

1er	800,00 €	
2ème	600,00 €	
3ème	400,00 €	
4ème	200,00 €	2 000,00 €

Classement par groupe : F/F2000 – N/FN/SP – A/FA/ST – GT de série – C3/CN – D/E

1er	360,00 €	
2ème	200,00 €	
3ème	100,00 €	660,00 x 6 = 3 960,00 €

Classement par classe : (N/FN et A/FA confondues) :

1er	180,00 €	
2ème	90,00 €	
3ème	60,00 €	330,00 x 35 = 11 550,00 €

Classement féminin :

1ère	180,00 €	180,00 €
	TOTAL	**17 690,00 €**

Coupe de France : Classement scratch

1er	380,00 €	
2ème	220,00 €	
3ème	160,00 €	**760,00 €**

Les prix sont cumulables.
En application de l'article XIII des PRESCRIPTIONS GENERALES (France Auto réglementation générale 2003) et de l'article 10.2 du cahier des charges courses de côte (France Auto règlement 2003) :
- Dans les groupes comportant moins de 5 partants, 50% des prix prévus au groupe seront distribués
- Dans les classes comportant moins de 5 partants, 50% des prix prévus à la classe seront distribués

1) – COUPES : Il sera attribué dans les mêmes conditions que pour les prix :
- Classement général : 1 coupe aux trois premiers
- Classement par groupe : 1 coupe aux trois premiers
- Classement par classe : 1 coupe aux trois premiers
- Classement féminin : 1 coupe à la première
- Coupe de France : 1 coupe aux trois premiers scratch
- Commissaires : Plusieurs coupes

Les coupes ne sont pas cumulables.

ARTICLE 10.4.p. PODIUM
La cérémonie podium aura lieu le dimanche 15 juin à 19 h au parc fermé d'arrivée, cave des vignerons du Mont Ventoux à BEDOIN.

ARTICLE 10.5.p. REMISE DES PRIX
L'organisateur s'engage à adresser par courrier les chèques correspondant aux prix ainsi que le palmarès le lundi 16 juin 2003 dans la mesure où le classement sera définitif.